

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le 7 Octobre 2024, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 2 Octobre 2024

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline
Mrs BORDE François, POUSSE Pascal, POUSSE Olivier, GAULT Jean-Philippe, LE MENER François, RHENY Raymond

Absents : Mme CHARDON Catherine, excusée, donne pouvoir à Mme RIGAULT Caroline
Mr FARNIER Dominique, excusé, donne pouvoir à Mr GAULT Jean-Philippe
Mr BELLANGER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr BORDE François
Mr ZAARAOUI Omar, excusé, donne pouvoir à Mr LE MENER François
Mr BISSON Grégory

Secrétaire : Mr RHENY Raymond

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 12 Août 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2024-054 – Emplacement Réservé LCHA-6

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut reprendre une délibération concernant l'emplacement réservé LCHA-6 situé Rue de Cottereau à La Chapelle Vendômoise, car la surface a été modifiée, elle est passée de 242 m² à 168 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir cet emplacement réservé pour un montant de 4200 € hors frais de notaire et de géomètre.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace celle du 2 Avril 2024.

2024-055 – Réalisation d'un emprunt – Salle Polyvalente à vocation socio-culturelle et événementielle en matériaux biosourcés

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation de la Salle Polyvalente à vocation socio-culturelle et événementielle en matériaux biosourcés

- Le montant de l'emprunt de ce projet est de : 500 000,00 Euros
- Durée d'échéance : 80 Echéances

- Le profil d'amortissement : Echéance Constante
- La périodicité des amortissements et des intérêts : Trimestrielle
- Taux d'intérêt : 4,26 %
- Le solde de ce projet sera financé par les fonds libres de la commune.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 500 000,00 €uros au taux de 4,26 % dont le remboursement s'effectuera en 20 ans, avec des échéances constantes d'un montant de 9 317,37 €. Les frais d'engagement s'élèvent à 500,00 €.

- d'inscrire cet emprunt au budget 2024, à savoir :

Compte 1641		+ 500 000,00 €
Compte 627	+	500,00 €
Compte 615231	-	500,00 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt.

2024-056 – Décision Modificative – Emprunt

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler l'emprunt , en effet les crédits ne sont pas prévus :

Compte 1641		+ 5 325,00 €
Compte 66111		+ 3 993,00 €
Compte 615221		- 9 318,00 €
Chapitre 021		+ 3 993,00 €
Chapitre 023		+ 3 993,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

2024-057 – Contrat entretien Elévateur Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il convient de passer un contrat d'entretien pour l'Elévateur de la Mairie. La Société ERMHES qui nous a installé ce matériel, nous a fait une proposition pour un montant annuel de 858,62 €.T.T.C.

Ce montant prévoit 2 visites par an. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De conclure le contrat d'entretien pour l'Elévateur de la mairie pour un montant annuel de 858,62 €.T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat d'entretien.

2024-058 – Prêt à usage BURY Nicolas

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur Nicolas BURY, pour la parcelle labourable AC 117, arrive à échéance au 31 Octobre 2024. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à Monsieur Nicolas BURY et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2024-059 - Prêt à usage PESCHARD André

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur André PESCHARD, pour la parcelle labourable ZP 3, arrive à échéance au 31 Octobre 2024. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à André PESCHARD et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2024-060 - Prêt à usage EARL DELALEU

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à l'EARL DELALEU, pour les parcelles ZP 1, ZP 2, arrive à échéance au 31 Octobre 2024. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à l'EARL DELALEU et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

2024-061 – Installation Photovoltaïque – Gymnase

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré EDF ENR pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur le gymnase. Une proposition a été faite pour un montant de 29 450,00 €. H.T. soit 35 340 €.T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter cette opération pour étudier les propositions reçues.

2024-062 – Ecole de Musique – Choix Architecte

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons demandé à 3 Architectes (Ligne Dau – Bour-Esquisse – Bruxelles) pour une estimation pour réaliser une école de musique dans les bâtiments « Grange » du 7 rue des Ecoles. Les deux premiers architectes ont répondu.

L'architecte Ligne DAU a fait une proposition pour une démolition et une construction neuve.

L'architecte BOUR-ESQUISSE a fait une proposition pour une réhabilitation du bâtiment.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de l'architecte BOUR-ESQUISSE pour une réhabilitation du bâtiment.
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

2024-063 – Décision Modificative – Travaux Coteau de Sudon

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler les travaux au Coteau de Sudon, en effet les crédits ne sont pas prévus :

Compte 21351-96030	- 15 000,00 €
Compte 2152-96057	+15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

2024-064 - Demande de Subvention 2025 Hors commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant la demande de subvention reçue : Association des Conciliateurs de Justice de Loir-et-Cher.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner une subvention à l'Association des Conciliateurs de Justice de Loir-et-Cher d'un montant de 70 Euros.

Divers

- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons une remorque de 6 Tonnes qui a plus de 40 ans. Ce matériel n'est plus utilisé par la commune. Une estimation a été demandée. Deux personnes ont donné leur proposition. Une personne a été retenue car sa proposition était au mieux de l'estimation. Une délibération sera prise lors du prochain conseil.
- Mr le Maire informe que Mr LECUIR Yves, Conseiller Départemental, tiendra une permanence le Mercredi 16 Octobre 2024 de 15 h 30 à 16 h 15.
- Mr le Maire informe qu'une demande pour le quotient familial soit mis en place. Mr le Maire demande que le conseil municipal réfléchisse.
- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a signé une convention avec DITEP Blésois Nord Loire demeurant à Saint-Bohaire, pour l'utilisation du gymnase le jeudi de 10 h à 12 h.
- Mr le Maire donne lecture de l'invitation du Secteur Pastoral de Fossé-Villebarou pour la célébration chrétienne du souvenir du 11 Novembre 2024 à 9 h en l'église de Saint-Lubin-en-Vergonnois.
- Mr le Maire informe qu'une session aura lieu le Jeudi 17 Octobre 2024 de 13 h 30 à 17 h à l'agglopolys concernant la sensibilisation à la santé mentale.
- Mme FORTIN Colette demande si l'on continue les colis de fin d'année ou l'on fait le repas. A l'unanimité, le conseil décide de continuer le colis de fin d'année car cela touche toutes les personnes concernées.
- Lors de la réunion du planning des salles, les associations ont demandé s'ils pouvaient avoir la clé de la cuisine à tenir et avoir le gymnase lors des vacances. Le conseil municipal décide qu'il faut venir chercher la clé de la cuisine en mairie lors de leur manifestation. Concernant les vacances, on peut leur laisser l'accès aux petites vacances scolaires.
- Mr le Maire donne le résultat négatif financier du Spectacle « Vincent Dubois ».
- Mr le Maire informe que les locataires au 10 Rue des Ecoles sont partis depuis le 30 Septembre 2024. Le logement n'est pas reloué pour l'instant car il y a quelques travaux à faire.
- Mr GAULT demande si la déchetterie peut être ouverte plus longtemps.
- Mr le Maire rappelle que la cérémonie du 11 Novembre a lieu à 11 h 15.